



LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

(ANCIEN *Mathieu Laensberg*. — Rien n'est changé à la rédaction.)

ANGLETERRE.

Londres le 9 juin. — *Fonds publics.* Jour férié à la banque; — cons à terme, 88 5/8.

— Nous avons reçu ce matin des nouvelles de Java jusqu'au 19 janvier. Plusieurs engagements ont eu lieu entre les troupes hollandaises et les indigènes qui ont éprouvé une déroute complète. Le grand-prêtre de l'île a été fait prisonnier; mais pour consoler ses javanais; le chef indigène Dipo-Negoro, lui a nommé un successeur.

— Dans une entrevue qui a eu lieu entre le ministre des affaires étrangères et les marchands qui font le commerce de la Turquie, ceux-ci ont appris que le gouvernement anglais ne permettra pas l'extension du blocus russe, que celui des Dardanelles était reconnu, mais ne pouvait, sous aucun prétexte, être étendu, et que des ordres à cet effet avaient été transmis à l'amiral anglais dans le Levant.

— Le *Courier* remarque au sujet du second bulletin russe que c'étaient les Turcs qui ont commencé l'attaque, que le combat a eu lieu en rase campagne, et que la persévérance des Turcs, prouve évidemment les progrès qu'ils ont fait dans l'art de la guerre.

— La dernière assemblée de l'association catholique, présidée par le duc de Norfolk, a été tenue mardi à Dublin. Une résolution pour dissoudre l'association, et un vote de remerciemens pour M. O'Connell et les membres du parlement qui ont voté en faveur de l'émancipation, ont été adoptés à l'unanimité.

— Le capitaine Parry a été admis chez le duc d'Orléans, samedi dernier, S. A. R. qui a toujours témoigné le plus vif intérêt pour les expéditions polaires, a fait à ce célèbre navigateur, présent d'une tabatière en or, ornée de son chiffre et surmonté de la couronne ducal.

— On voit en ce moment à Berlin, dit le *London Medical Journal* (mai 1829), un animal fort curieux. C'est un méris résultant de l'accouplement d'un cerf et d'une jument. Il a la tête et le devant du corps du cheval, et le train ainsi que les pieds du cerf. Le roi a fait acheter ce monstre singulier et l'a envoyé à sa ménagerie de Potsdam.

FRANCE.

Paris, le 10 juin. — Une lettre de Vienne annonce que le duc de Wellington est attendu dans la capitale de l'Autriche. On assure que de Vienne, S. G. se rendra à Berlin pour se concerter avec les membres du cabinet prussien.

Les politiques d'Allemagne sont occupés dans ce moment à tirer des conjectures sur les causes qui ont empêché le roi de Prusse d'assister à l'entrevue projetée entre lui et l'empereur Nicolas. (*Messag.*)

— M. Bourdeau vient de présenter à la chambre des pairs (séance du 6 juin), deux projets de loi, dont le *Moniteur* ne donne pas le texte, malgré la juste impatience qu'on aurait de le connaître.

Le premier de ces projets soumet la profession de libraire à la formalité d'un brevet, sous peine d'une amende de 100 à 300 fr. L'interdiction ne pourra être prononcée qu'en cas de récidive, quand il s'agira de l'omission des formalités prescrites pour la police de la presse.

Les colporteurs ne pourront exercer leur industrie sans une permission de l'administration qui sera révocable à volonté. En cas d'infraction ils seront passibles d'une peine de 15 jours d'emprisonnement et de 300 fr. d'amende.

Le second projet relatif aux imprimeurs, abolit

la faculté accordée au gouvernement de retirer aux imprimeurs leurs brevets: cette faculté est transportée aux tribunaux.

— Le succès de *Marino Faliero* va toujours croissant. La recette s'est élevée hier à plus de 4700 fr. somme énorme en raison de la modicité du prix des places, qui n'a point subi d'augmentation.

— M. le baron Gérard, premier peintre de S. M. recevra 80,000 fr. pour le tableau du *Sacre*.

— On écrit de Lille: « Mademoiselle Mais est dans nos murs, et se propose de donner à Lille quelques représentations; mais il paraît qu'elles ne seront pas nombreuses, car cette inimitable comédienne est attendue à Bruxelles, pour le 15 de ce mois. »

— Parmi les objets d'histoire naturelle que M. d'Urville a rapportés du voyage qu'il vient de faire autour du monde sur l'*Astrolabe*, on cite le *Babiroussa* ou *cochon-cerf*. Cet animal n'avait jamais été vu vivant en France, et peut-être en Europe; par sa conformation, il se rapproche plus du cochon que du cerf; mais il diffère du premier par un museau ou groin plus allongé, et surtout par la singulière disposition de ses dents canines; celle de la mâchoire supérieure sortent d'un alvéole tourné en haut, et se rencontrent en demi-cercle. Le cri de ce quadrupède ressemble au grognement du cochon, et sa chair n'est pas inférieure pour le goût.

Les *Babiroussa* mâle et femelle que M. d'Urville transporte en France, viennent de l'île de Célèbes ou Macassar. Ces animaux curieux n'ont aucunement souffert dans la traversée; ils doivent être transportés bientôt de Marseille à Paris.

— L'arrêt de la cour d'assises du Lot, qui condamnait Louis Laborie à la peine de mort, ayant été cassé le 4 avril dernier, cet accusé a comparu devant la cour d'assises de l'Aveyron, le 30 mai. Voici les faits:

Le 25 août 1828, Bos était sur le point de se coucher, lorsqu'attiré sur la porte de sa maison par les longs aboiemens d'un chien, il vit au clair de la lune, derrière deux meules de grains, une ombre qui lui parut être celle d'un homme; au même instant il entendit un fort coup de briquet, ou le choc d'une pierre qui frappe contre la batterie d'un pistolet ou d'un fusil... Les deux meules sont en feu; Bos crie au secours! et voit passer à douze pas de lui un individu qu'à sa tournure et à son pantalon blanc il croit être Laborie, d'Engirande.

Les voisins accoururent; mais, malgré leur empressement, les deux meules furent consumées. Bos leur fit part de ses soupçons, et les pria de l'accompagner au village d'Engirande. Chemin faisant, ils avertirent le maire de Feizins, qui se mit à leur tête, et à minuit et demi ils arrivèrent chez Louis Laborie, qu'ils trouvèrent couché dans son grenier à foin. Il y couchait habituellement, mais on remarqua que le bas de son pantalon était humide de rosée, que ses souliers étaient empreints d'une terre de même couleur que celle des environs du village où l'incendie venait d'être commis; enfin l'on trouva dans l'une des poches de la veste qu'il portait le 25 un petit paquet d'allumettes. C'est à l'aide de ces indices que M. Dalbis, substitut du procureur du roi, s'est efforcé de faire disparaître l'incertitude de la reconnaissance attestée par le plaignant.

La défense de Laborie avait été confiée d'office à M^e Foulquier (Louis), qui a rempli cette tâche honorable avec son zèle et son talent accoutumés. Il est, a-t-il dit en commençant, de grandes infortunes, mais on est-il de comparables à celles de l'accusé Laborie?

Ses jours, pendant long-tems, ont été condamnés: l'échafaud l'attendait. Votre imagination pourra-t-elle comprendre ses douleurs? Voyez les traits qu'elles ont flétri... contemplez-les, Messieurs, et dites-moi si la pitié m'égare! L'arrêt fatal n'existe plus, il est vrai, mais une incertitude presque aussi cruelle que le désespoir est venue, comme un ver rongeur, s'attacher à son existence. Interrogez les géologues: ils ne vous parleront que de ses larmes; ils vous diront qu'il se croit abandonné des hommes, qu'il n'a ni parens ni amis qui viennent lui offrir des consolations, et qu'il gémit de se voir au milieu d'une population qu'il juge devoir être indifférente à son sort... Consolerez-vous, Laborie: vos juges seront votre premier appui, se dépouillant de toute prévention et vouant à l'oubli un précédent qui ne doit plus exister à leurs yeux, ils ne chercheront la vérité que dans les débats. »

L'avocat discute ensuite toutes les charges de l'accusation, en démontre l'insuffisance, et conclut que la conscience des jurés ne saurait aller plus loin que le doute; et dans le doute; l'accusé doit être acquitté.

Après les répliques, M. le président a résumé l'affaire avec beaucoup de précision et de clarté.

La délibération des jurés a duré vingt minutes. L'accusé a été déclaré non coupable.

L'acquiescement a été prononcé par M. le président, au milieu d'un mouvement très marqué de satisfaction. (*Gazette des Tribunaux.*)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 9 juin. — L'ordre du jour est la suite de la discussion de la loi des finances (dépenses.) Ministère des affaires étrangères.

Plusieurs orateurs sont entendus.

M. de Laborde après avoir parlé de l'exiguité des réductions faites dans le budget par la commission, des résultats en raison inverse produits par les dépenses et les économies du ministère des affaires étrangères et de l'expédition d'Alger, arrive à la dette de l'Espagne et s'énonce ainsi: L'Espagne a jugé à propos, pour faciliter sa libération, de créer un impôt de paille et ustensiles. (On rit à gauche.) La chambre sent bien que je ne voudrais pas me permettre de plaisanter sur cette paille, qui convient si bien à tous les créanciers de l'Espagne. Cet impôt produit environ 2 millions. On y a ajouté une autre allocation; mais cette allocation a déjà reçu trois destinations successives. C'est ainsi que nous serons payés, tandis que l'Angleterre a sa se faire payer intégralement.

M. le ministre vous a dit à cet égard que notre dette était moins ancienne et n'avait pas le même caractère; que l'Angleterre avait fourni des vaisseaux. Le matériel que nous avons fourni était, il est vrai beaucoup moins considérable: ce n'était qu'un trône. (A gauche: très-bien! très-bien!)

Mais de bonne foi, messieurs, que signifiait cette priorité, et comment l'avons nous soufferte? Si l'Espagne a pu payer l'Angleterre, elle pouvait nous payer aussi:

..... Car il n'importe guère que Pascal soit devant ou bien qu'il soit derrière.

L'orateur présente quelques observations sur le refus de paiement de l'emprunt des cortès, auquel il attribue la détresse de l'Espagne, et dit que nous n'avons pas même reçu de cette puissance, la reconnaissance en retour de nos sacrifices; et, après quelques considérations sur les affaires du Portugal, il vote pour le budget avec les amendemens de la commission. (Marques d'approbation à gauche.)

M. Dupin, à l'occasion de la dette d'Espagne par suite de la guerre de 1823, et des affaires du Portugal, s'élève avec indignation contre l'audace qui a fait coter à la bourse de Paris ces chiffons de papier sans valeur même éventuelle, qu'on appelle coupons de l'emprunt d'Espagne et qui fait que chaque jour l'argent français va se perdre en vaines opérations sur des fonds qui n'en sont pas; car, dit-il, je ne sais qui peut ici se faire illusion au point de croire que la dette d'Espagne nous sera payée. (Mouvement.)

L'orateur parle aussi de la guerre des Russes et des Turcs; il fait un grand éloge de la bravoure et des talents de Mahmoud qui a su qu'il était empereur dans son empire et qui deviendra peut-être le Pierre-Grand de la Turquie.

Il parle de la guerre de Morée dont l'honneur doit être attribué dans l'ordre suivant: à la nation, au roi et au ministère; car c'est le ministère qui l'a voulu le dernier. (On rit.)

On met en délibération la section 1ère du ministère. Une vive agitation succède à cette réponse: le président réclame le silence et donne lecture de la première section du budget des dépenses des affaires étrangères, chapitre du personnel et du matériel. La commission propose une réduction de 70,000 francs. M. Humann, rapporteur, a la parole. Il soutient les amendemens de la commission; il expose que des hommes de lettres ont sur le budget des affaires étrangères des traitemens de 12,000 francs pour un travail qui n'est pas de 20 jours. (Sensation.)

L'art. amendé par la commission est mis aux voix et adopté à la presque unanimité; personne ne se lève à la contre-épreuve.

On passe à la section deuxième. (M. de Tracy demande la parole.) Il s'agit des agens politiques. La commission a proposé une réduction de 121,000 francs.

Cette réduction est admise à la presque unanimité. Il en est de même de la réduction de 290,000 fr. sur les traitemens des agens consulaires.

La discussion s'établit sur le traitement des agens en inactivité et sur la réduction de 100,000 fr. réclamée par la commission et adoptée de même. La commission propose de retrancher 120,000 fr. sur le chapitre des indemnités. Un amendement de M. Guin-Gridaine à ce chapitre porte le retranchement à 250,000 fr. et est pareillement adopté.

M. Humann donne ensuite des explications, à la suite desquelles une seconde réduction de 114,000 fr. est adoptée.

On passe au chapitre des dépenses secrètes, porté à 700,000 fr.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 13 JUIN.

On commence enfin l'essai si long-temps attendu des mesures à prendre pour l'assainissement du canal de la Sauvenière. Des ouvriers s'occupent à construire des écluses sur deux points à la fois: près du pont de la salle de Spectacle et au passage de St.-Remi, vis-à-vis de la promenade d'Avroy.

— On lit ce qui suit dans le *Belge*:

« La ville de Liège, il faut en convenir, nous donne de bien bons exemples et sous tous les rapports: c'est-là que les états-provinciaux ont les premiers fait preuve d'une énergie libérale; c'est là que l'esprit public a le plus agi sur les élections, que la première association constitutionnelle s'est organisée; c'est là qu'une cour indépendante quoique provisoire rend des jugemens que le public approuve et respecte; c'est là que la garde urbaine a été accueillie comme une institution constitutionnelle et patriotique propre à assurer l'indépendance de la nation et le maintien de la loi fondamentale; officiers et soldats y paraissent animés du meilleur esprit.

« On connaît la masse des décisions et interprétations lancées par MM. les ministres et administrateurs pour expliquer la loi sur les gardes communales. Au lieu d'atteindre le but elles ont fait de cette loi qui déjà n'était rien moins que claire, un véritable dédale. Eh bien! c'est encore Liège, que le conseil, sans tergiverser, a pris le seul parti convenable et légal de regarder toutes ses interprétations ministérielles comme non obligatoires et non avenues. »

— Lors du séjour du roi dans la ville de... (Flandre-Occidentale), la conversation suivante s'établit entre M^{me} la baronne de... et S. M. qui se trouvait placée à un balcon, pour voir le feu d'artifice. — Vous habitez, madame, depuis quelque tems, la France? — Oui, Sire, j'habite la ville de... — Il paraît, madame, qu'on parle encore le flamand dans une grande partie de la Flandre française, cela est surprenant. — Cela prouve, Sire! combien il est difficile de changer le langage d'un peuple. (Catholique.)

— La Commission d'instruction pour la province de Liège vient de publier, sous forme de brochure, diverses lettres faites par un de ses membres, en réponse aux reproches que le *Courrier de la Meuse* avait adressé à la commission relativement aux choix des instituteurs dans quelques communes.

La première de ces lettres a été publiée dans le *Courrier de la Meuse* même; les deux suivantes ont été insérées dans les autres journaux de la ville. La commission a joint quelques nouvelles observations, aux lettres déjà publiées.

Cette brochure est terminée par l'expression d'un vœu souvent exprimé, dans ces derniers tems, aux chambres et partout où l'on s'occupe des intérêts du pays.

« Espérons dit la commission, que bientôt des promesses solennelles se réaliseront; qu'une loi sage, en faisant cesser les plaintes, en ralliant toutes les opinions, coordonnera les diverses parties de l'instruction publique et les établira sur une base fixe, en harmonie avec nos institutions sociales. »

— Il a paru à Meiningen une ordonnance sur la contrefaçon des livres et le commerce des ouvrages contrefaits. L'un et l'autre sont strictement défendus. Le droit de propriété d'un ouvrage dure encore 20 ans après la mort de l'auteur ou de l'éditeur, autorisé à le faire paraître.

— Des rapports dignes de foi viennent de constater qu'il existe en Chine un éclairage par le gaz. Dans les districts de Ioung-Hian et de Mei-Ioungs Hian se trouvent des puits d'eau salée, répandus, en grand nombre sur un rayon d'environ 10 lieues, et qui sont activement exploités par les populations voisines. De l'orifice de ces puits s'échappent des colonnes d'air inflammable, tellement que lorsqu'on présente des torches à leur ouverture, il en sort des gerbes de feu de 20 à 30 pieds qui répandent une vive lumière.

Les chinois font aboutir à ces sources de gaz de longs tuyaux de bambou dont une extrémité plonge dans le puits. Le gaz qui arrive par ces tubes sert à échauffer et à éclairer les usines destinées à l'exploitation de puits salins et des rues où elles sont situées. Mais les chinois s'en sont tenus là, et l'éclairage parle, gaz tel qu'il se pratique en Europe, leur est toute fait inconnu. (*Journ. d'Anvers.*)

— C'est sans la moindre exagération qu'on peut dire que l'Allemagne possède plus de cinquante mille auteurs vivans, et qu'on y imprime chaque année plus de dix millions de volumes. La proportion s'accroît tous les ans, et dans peu l'on pourra faire un catalogue où le nombre des auteurs qui auront écrit surpassera celui de leurs lecteurs vivans.

— On cultive actuellement en Angleterre une sorte de pommes de terre qu'on nomme patates perpétuelles (*everlasting potatoes*), parce qu'elle est en rapport toute l'année. On la plante vers la fin de mai ou plutôt si l'on veut, pas trop profondément en terre, et au bout de quelques mois on peut déjà en récolter. Il faut seulement avoir l'attention avant que le froid se fasse sentir de couvrir de fumier la terre au-dessous de laquelle elle se trouve. On peut même au milieu de l'hiver vers le Noël avoir de nouvelles pommes de terre, en conservant les plus petites que l'on trouve pareillement parmi les plus grosses, jusqu'au mois de mai suivant, pour servir de semence.

ÉLECTIONS.

LUXEMBOURG. — *Ordre des villes.* — Bouillon. — M. Gérard Joseph Raimon, notaire à Bouillon, en remplacement de M. Gérard Gérard. — *Saint-Hubert.* — Léopold Joseph Zoude, maître de forges à Saint-Hubert, réélu.

C'est une expression proverbiale dans tous les pays qui ont été parfois régis par de bons princes que ce mot, *ah! si le roi le savait.* La difficulté de parvenir auprès d'eux a souvent empêchés les rois de connaître la vérité. Il n'en est pas ainsi chez nous: on sait combien le roi des Pays-Bas est accessible; aujourd'hui il vient lui-même visiter ses compatriotes. C'est le moment dont beaucoup de gens profitent pour lui adresser des requêtes particulières et on sent que, dans cette position, il leur serait difficile d'intercéder pour des intérêts plus généraux. Le roi a surtout pour but, dit-on, de s'assurer par lui-même de la situation industrielle de nos provinces. Parmi les hommes que le roi verra, avec lesquels il s'entretiendra, selon son usage, il en est sans doute quelques-uns qui n'auront aucune demande personnelle à lui adresser. Quelle belle occasion pour eux de rendre service à leur pays. Que ces honnêtes citoyens refusent même de se charger de pétitions pour des parens ou des amis; qu'ils donnent ainsi au roi une preuve de désintéressement capable d'être remarquée et de leur concilier la confiance du monarque, puis, que dans ces momens d'entretien familial qui plaisent tant au prince, ils en profitent pour lui faire connaître la véritable situation des choses et des esprits, souvent défigurée sans doute aux yeux de S. M.; qu'ils lui disent combien les Belges sont attachés à la constitution et au prince qui a juré de la maintenir; mais combien aussi ils désirent la voir respecter partout, et comme ils attendent avec impatience les institutions et toutes les conséquences qui doivent découler de la loi fondamentale.

Qu'ils lui disent que cette opposition, que l'on fait si hostile et si égoïste, ne demande que la reconnaissance franche des principes qui sont dans le cœur du roi, et qu'elle mettrait autant d'énergie et de dévouement à défendre les prérogatives constitutionnelles de la couronne, qu'elle met de persévérance à réclamer l'exercice de toutes les libertés de la nation, qu'ils lui fassent remarquer, comme l'opinion, grâce aux progrès des idées constitutionnelles, élève aujourd'hui la personne du roi au-dessus de la sphère agitée où elle combat les écarts d'un ministère qu'elle réprouve; qu'ils fassent ressortir, à ses yeux, l'esprit de légalité, l'amour de l'ordre et la moralité qui dominent dans l'expressions des vœux constitutionnels des citoyens, pour l'indépendance de la magistrature, pour l'établissement d'un jury, pour l'abolition des jeux, de la loterie et des impôts qui excitent à la fraude, pour la régularisation et l'économie des dépenses de l'état, et pour la concession de lois qui règlent et encouragent les diverses branches de l'instruction publique.

ÉTATS PROVINCIAUX.

Nombre des membres qui les composent dans chaque province. — Proportion entre les trois ordres.

PROVINCES.	Nombre des membres de l'ordre:			Total
	Équestre	des villes	des camp.	
Flandre-orientale.	18	33	45	96
Gueldre.	30	30	30	90
Hainaut.	30	30	30	90
Hollande septentrion.	14	49	27	90
Hollande méridion.	14	33	36	83
Flandre occidentale.	27	27	27	81
Brabant méridional.	21	21	21	63
Liège.	21	21	21	63
Over-Yssel.	21	21	21	60
Limbourg.	20	20	20	60
Luxembourg.	20	20	20	60
Auvers.	15	24	21	60
Namur.	18	18	18	54
Frise.	18	18	18	54
Zélande.	6	21	19	46
Brabant septentrion.	7	21	14	42
Utrecht.	12	12	12	36
Croningue.	12	12	12	36
Dronthe.	4	5	15	24
TOTAUX.	307	415	406	1128

On voit que le nombre total des membres réunis dans les états provinciaux de nos 18 provinces est de 307, dont 307 de l'ordre équestre, 415 de l'ordre des villes, et 406 de l'ordre des campagnes. Tandis que l'ordre des campagnes n'est surpassé que par l'ordre des villes, il l'emporte de beaucoup sur l'ordre équestre.

Dans quatre provinces, la Hollande, la Zélande, le Brabant Septentrional, les députés de l'ordre des villes sont plus nombreux que ceux de l'ordre des campagnes.

Dans trois provinces, celle de Drenthe et les deux Flandres, c'est l'ordre des campagnes qui l'emporte sur l'ordre des villes, et nulle part il n'est surpassé par l'ordre équestre.

Dans onze provinces, chaque ordre envoie aux états provinciaux un nombre égal de députés, mais dans les sept provinces que nous venons de nommer le nombre des députés de l'ordre équestre est de beaucoup inférieur à celui des deux autres.

Dans la province du Brabant-Septentrional, par exemple, ce nombre est de 7, sur 21 de l'ordre des villes. Il n'est que de 4, sur 15 de l'ordre des campagnes, dans la province de Drenthe.

L'assemblée provinciale la plus nombreuse est celle de la Flandre orientale : elle comprend quatre-vingt-seize membres ; ce n'est que quatorze de moins que la 2^e chambre ; c'est 36 de plus que le maximum auquel peut atteindre la première. Sept autres assemblées provinciales l'emportent également par le nombre sur la première chambre.

L'assemblée provinciale de la Flandre orientale est quatre fois aussi nombreuse que celle de Drenthe qui ne compte que 24 membres.

Le passage suivant est extrait d'un article du *Globe* sur la contrainte par corps :

M. le préfet de police a fait dresser un relevé des registres de la prison de Sainte-Pélagie pendant les années de 1822, 1825, 1827, 1828, et ce relevé a donné les résultats suivants :

	Non-commerçants.	Commerçants.	Industriels.
1822	95	8	64
1824	105	12	95
1827	98	14	117
1828	103	17	129
	401	48	405.

Ce nombre de 401 non-commerçants se décompose en 92 propriétaires fonciers, 148 officiers, 80 employés ou commis, 11 avocats, 7 étudiants en droit, médecine ou pharmacie, 8 rentiers, autant de pensionnaires, 32 négociants retirés des affaires, etc.

Le nombre de 48 commerçants se décompose en 12 banquiers ou négociants, 4 marchands de bois, 2 marchands de laines, 5 marchands de chevaux, 6 marchands de vin, 4 marchands de soieries, 4 marchands de drap, 3 épiciers, etc.

Le nombre 405 industriels enfin se décompose en 14 porteurs d'eau, 6 charbonniers, 16 journaliers, 8 domestiques, 2 chiffonniers, 2 cuisiniers, 2 commissionnaires, 2 cuiseurs d'ognons, 9 cloutiers, 2 corroyeurs, etc.

Ainsi la loi est violée ; la contrainte par corps ne doit pas s'exercer en matière civile, et en fait, 4 fois sur 5, c'est en matière civile qu'elle s'exerce.

Quoi qu'il en soit, nous ne saurions penser que la contrainte par corps ait encore en France une longue existence. Répudiée du nom du commerce par M. Lafitte, condamnée et flétrie au tribunal de la raison et de la science par le duc de Broglie, qui l'a stigmatisée au front du nom de torture et de question, la contrainte par corps peut bien se réfugier dans une loi éphémère ; mais encore quelques années elle tombera et disparaîtra de la France comme elle a disparu du sol américain.

MÉMOIRES D'UNE FEMME DE QUALITÉ. (1)

A la bonne heure ; voilà des mémoires anecdotiques ; qu'ils soient échappés ou non à la plume spirituelle de M. de Cayla, ils n'en offrent pas moins une lecture variée et piquante. Grâce au ciel, ce livre n'est pas une imitation ou une continuation de *Rovijs*, de *Fain*, de *Bourrienne*, et le pacifique lecteur n'est plus traîné par le narrateur sur tous les champs de bataille où les armes françaises ont triomphé ; il n'est plus obligé d'admirer les marches, contre-marches, plans d'attaques de Napoléon :

De supprimer les coups et les blessures, Et d'ajouter aux grands combats d'Hector, De grands combats et des combats encor.

C'est à la cour de Louis XVIII que la femme de qualité nous conduit, et là s'il y a manœuvres et luttes, elles ne sont pas du moins sanglantes : ce ne sont plus de grandes armées qui se heurtent et se disputent la capitale d'un empire. S'il y a combat, ce n'est qu'entre des prétentions ridicules, entre d'anciennes et modernes vanités : c'est un coup d'épée, un sourire qu'on ambitionne : c'est un cordou, un portefeuille qu'on veut emporter d'assaut. Si rien n'est plus amusant que la peinture de tant de figures grotesques ressus-

(1) Se trouve chez Mlle. Lamb. Mahoux, libraire.

citées par la restauration, rien aussi de plus affligeant que cette vue de courtisans, véritables oiseaux de proie, qui venaient se jeter sur la France comme sur une terre conquise, et voulaient qu'on leur en abandonnât les richesses et les emplois, comme une faible indemnité de leur dévouement. Louis XVIII pour qui l'exil n'avait pas été une leçon stérile, avait toutes les peines du monde à contenir leur impatience de tout envahir ; et il se trouvait souvent d'autant plus empêché que dans sa propre famille il rencontrait de grandes répugnances à adopter son système modérateur et ses vues conciliatrices. Il était le seul qui avec sa sagacité naturelle eût envisagé, sous son véritable point de vue, sa nouvelle position et qui eût compris les concessions nécessaires qu'il fallait faire à l'esprit du siècle et à la marche des idées. C'est dans les *Mémoires d'une femme de qualité* qu'il faut voir les luttes continuelles qu'eût à soutenir ce prince, que les nobles dames et les ultras du faubourg St-Germain avaient surnommé le *Jacobin*. La charte qui assurait l'égalité à tous les français, était surtout le monstre qu'il fallait abattre, et l'on voit qu'en cela leurs efforts étaient soutenus par quelques-uns des souverains alliés qui avaient rétabli Louis XVIII sur son trône.

« Leur présence n'amusa pas le roi, dit l'auteur de ces mémoires ; il redoutait des conseils qui lui paraissaient attentatoires à la dignité de sa puissance. Mais celui qu'il fuyait le plus était le roi de Prusse. Dans une circonstance où ce roi disait que Sa Majesté française ne garderait pas six mois cette charte avec laquelle elle n'avait pas plus de puissance qu'un bourgmestre : « Monsieur mon frère, répliqua Louis XVIII, je compte la garder toujours ; avec elle, ma puissance s'augmente de toute celle que j'abandonne à mes sujets, tandis que j'ai bien peur de voir, aujourd'hui ou demain, rognier la vôtre par MM. les étudiants de vos universités. »

Nous allons prendre ça et là dans le premier volume, le seul qui ait paru jusqu'à présent, quelques-uns des portraits dont il est si abondamment rempli. Nous ne parlerons pas de ce bon duc de Duras, qui réclamait le gouvernement absolu de la comédie française, parce que disait-il avec cette naïveté charmante, héréditaire dans sa famille, les gentilshommes de la chambre du roi avaient la surintendance du théâtre français dès avant Charlemagne ; ni de ce monsieur de Balainvillers, qui croyait à l'*Infuillibilité* du roi, et qui voulait qu'on le servit aveuglément comme on sert Dieu ; ni du duc de Mouchy qui proposait sérieusement de demander à Louis XVIII, son abdication, pour avoir donné la charte, comme on l'avait demandé à Charles le simple ; nous citerons d'autres notabilités.

M. de Chateaubriand. « J'aime dans M. de Chateaubriand jusqu'à ses défauts, parcequ'ils font partie de son originalité. Sa conversation n'est pas brillante ; il n'improvise que dans le cabinet ; devant plus d'un témoin il faut qu'il lise, mais dans son *tête à tête*, avec un secrétaire, la plume exercée de celui-ci ne peut suivre l'abondance rapide des paroles qu'il dicte. Quand il cause, il est homme timide, inquiet, presque honteux, car il sent qu'il n'a pas pour lui la beauté des formes. Sa tournure est presque bourgeoise ; il a les épaules un peu inégales ; je n'y avais pas fait attention, le voyant toujours à travers les beautés de son style, jusqu'à ce que je lusse ce singulier éloge des Bossus qu'il a introduit dans *la vie du duc de Berry*, où il nous dit que les épaules du prince étaient un peu élevées, ainsi que dans toutes les grandes races militaires ; mais la plume à la main, M. de Chateaubriand a dix condées de haut, comme les Titans d'Homère. L'opposition est surtout favorable au génie de M. de Chateaubriand ; elle le met en relief, aussi la faveur l'ennuie, et il est réjoui franchement dans le secret de son cœur de chacune de ses disgrâces. C'est en général dans un rôle hostile qu'il a fait du bruit à toutes les grandes époques de sa vie : philosophe sous l'ancien régime ; émigré armé sous la république ; écrivain religieux sous le directoire ; donnant sa démission d'agent diplomatique sous le consulat, quand le duc d'Enghien fut assassiné, osant seul flétrir l'empire, dans le *Mercur* de France, par un article sur Tibère, champion du royalisme contre les réactions de Decazes ; ennemi de la censure même en étant ministre, M. de Chateaubriand a eu l'honneur d'être odieux à toutes les médiocrités. »

Ses moindres goûts d'intérieur accusent encore cette humeur belliqueuse. Il a critiqué Buffon pour avoir oublié dans son Histoire naturelle, le chien de l'aveugle ; mais en général il a peu d'estime pour les chiens, et il leur préfère les chats. Sa maison est toujours pleine de ceux-ci. « Le chien dit-il, est un esclave qui se soumet lâchement à tous les caprices de son maître, et s'humilie sous la main qui le frappe ; le chat sait se venger, le chat sait être libre. » De même il met l'âne avant le cheval : « le cheval, dit-il, est un écrivain, l'âne raisonne. Homère a comparé Ajax à un âne et non à un cheval : c'est un âne que la Bible fait paître. L'âne est têtu ; quand il a choisi un chemin, ni menaces, ni bride, ni bâton ne l'en peuvent détourner : il marche, parce qu'il le veut bien et à sa guise. » En un mot, selon M. de Chateaubriand, l'âne et le chat sont des libéraux, le chien et le cheval sont de vrais ultras ; car, au fond de toutes les opinions de M. de Chateaubriand, il y a ce libéralisme géopétreux et éclairé qui, grâce à Louis XVIII et à sa charte, s'accorde très bien avec le culte de la monarchie.

M. de Bonald. De même qu'il est philosophe sans philosophie, il est gentilhomme sans naissance. Le Bonald d'aujourd'hui était pauvre quand la révolution commença ; je ne sais comment il a le courage de s'en plaindre, puisqu'il lui doit cent cinquante mille livres de rentes. Il est vrai pourtant qu'il a raison de n'en pas être content ; elle l'a mené à la pairie par le chemin de la censure, et je connais des honnêtes gens qui ne voudraient pas arriver à pareille gloire par semblable chemin ; M. de Bonald s'accoutuma fort bien du régime impérial. Plus tard, sous la restauration il crut qu'on le créerait ministre. Trompé dans son attente, il se mit à faire de l'opposition. Cependant on lui avait donné une belle pension de vingt mille francs sur les fonds de la police. Louis XVIII ne pouvait souffrir ni sa personne, ni ses ouvrages ; il l'appela le *Tambour-Bonald*, pour dire qu'il résonnait ou raisonnait creux. Un jour que le duc de la Cha-

tre se plaignait au roi d'une douleur de dents violente, en ajoutant qu'il avait vainement essayé pour dormir, de tous les somnifères possibles : « M. le duc, répliqua Louis XVIII, lisez, la *Législation primitive*. » Il n'est peut-être pas inutile d'avertir le lecteur que c'est un ouvrage de M. de Bonald.

COMMERCE. — Bourse de Paris du 10 juin. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1829, 109 fr. 00 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouissance du 22 mars, 100 fr. 00 c. — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 décembre 1828, 79 fr. 15 c. — Actions de la banque, 1872 fr. 50 c. — Emprunt royal d'Espagne, 1829, 77 0/0 fr. — Emprunt d'Haïti, 450 fr. 00 c.

Bourse d'Amsterdam, du 11 juin. — Dette active, 58 5/16 — Idem différée 59 1/4. — Bill de change 20 3/8 — Syndicat d'amort. 4 1/2 100 1/16. — Rente remb., 2 1/2 98 3/8. — Act. Société de com. 86 7/8. — Russ. Hop. et C^e 5, 100 3/8. — Dito ins. gr. li., 57 1/16. — Dito C. Ham. 5, 87 3/8. — Dito em. à L. 5, 89 3/8. — Prus. à Lon. 6, — Danois à Londres, 65 7/8. — Ren. fr. 3 0/0, 80 5/8 — Esp. H. 5 1/2 0/0, 32 3/4. — Dito à Paris, 8 9/16. — Rente Perpét. 50 3/4 N. — Vienne Act. Banq. 1346 09. — Métall., 95 3/8. — A Rot. 1^{er} l., 197 00 — Dito 2^e l., 378 1/2. — Lots de Pologne. 88 1/4 — Naples Falcon. 5, 81 0/0. — Dito Londres 5, 84 1/2.

Bourse d'Anvers, du 12 juin. — Effets publics. — Les cours ont fermés comme suit : Actions de la société de commerce des P.-B., 86 1/2 N. — Métalliques 99 1/4. — Lots de Rolshild de fl. 100 197 N, dito fl. 250 377 1/2 P. — Lots de Pologne de fl. 300 88 A. — Emprunt Guebard 79 1/2. — Rente d'Espagne inscrite au grand-livre de 200 p., 50 1/4 1/2. — dito de 500 p. — Certificats Falconet 81 P. — dito à Londres 84 1/2. — Emprunt de Sicile, levée de 1821, 85 1/4 ; 2^e levée 1824, 84 1/4. — Emprunt Anglo-Danois, 66. — Haïti —

Changes. — Le Londres n'a pas subi de variations ; le Paris très court a été recherché ; le Hambourg à terme a été moins demandé ; le Francfort est rare.

Amsterdam court par P. ; à trois mois 78 0/0 p. A. — Londres court 12 7 1/2 ; à deux mois 12 ; à trois mois 11 97 1/2 P. — Paris court 47 1/4 P ; à deux mois 46 1/2 1/6 ; à trois mois 46 3/4 A. — Francfort court 36 3/16 A, à six semaines 35 1/2 1/6 A ; à trois 35 1/3 1/6 A. — Hambourg court 35 5/16 A ; à deux mois 35 1/16 A, à trois mois 35 A.

** Les TAXES du PAIN à Liège, du 13 juin, sont les mêmes que la semaine dernière.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 12 juin.

Naissances, 5 filles.

Décès, 1 garçon, 1 femme, savoir : Marie Jeanne Dehesse, âgée de 73 ans, rue Pont-d'Isle, épouse de Jean Emmanuel Sotiau.

TEMPÉRATURE A LIEGE, du 13 juin. — A 8 heures du matin, 14 degrés au-dessus de zéro, à 2 heures, 17 degrés id.

SOCIÉTÉ DU CASINO.

MM. les associés sont informés que le second BAL, aura lieu jeudi, 18 courant.

A dater de lundi 15, ils pourront prendre les cartes de dames chez Hutoy, et celles d'étranger chez MM. les commissaires d'ordre.

NB. Toutes les mesures seront prises pour qu'aucun enfant ne puisse entrer.

L'harmonie commencera à 5 heures, le BAL à sept.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Il s'est ÉGARÉ vendredi 12 juin, vers midi, une petite CHIENNE, basset de race, répondant au nom de *Tant Belle*, marquée de feu, ayant une tache blanche sur la poitrine. Bonne récompense à qui la ramènera devant Ste.-Croix n° 862.

A l'occasion de la FÊTE DE WAREMME, BAL à la salle de la *Société de la Concorde*, le dimanche et lundi, 20 et 21 juin. 333

Au n° 941, sur Mense à l'Eau, on remplit LAMPIONS et POT-A-FEUX, à juste prix. 334

Mme. et Mlle. HORNBOORH, nées anglaises informent qu'elles sont parties de Liège, afin de tenir leur pensionnat pour les jeunes demoiselles à Spa, pendant la saison. S'adresser pour les prospectus et les plus amples informations, chez lesdites dames place GUILLAUME à SPA. 337

On demande un OUVRIER FERBLANTIER, et un APPRENTI, rue Pont-d'Isle, n° 34. 338

On demande des COUTURIÈRES en robes, elles seront bien payées. S'adresser place du Marché, n° 936. 339

A LOUER une belle MAISON de campagne, meublée ou non, à CANNE près de Maestricht. S'adresser à M^e DELVAUX, notaire à Liège, derrière l'hôtel de ville. 340

A LOUER un beau QUARTIER, garni ou non, derrière le Palais, n° 50. 341

JOLI QUARTIER à LOUER, composé de 6 pièces et accessoires, avec grand jardin, Pont-d'Isle, n° 11. 341



A Liège, coin de la rue du Pot-d'Or, départ des CHARS-A-BANCS de MAGNÉE pour Chaufontaine. Tous les jours il part le matin à 7 heures, et après-midi à 1 heure. Tous les dimanches et fêtes il y aura deux départs de plus, un à 10 heures du matin, et l'autre à 2 heures après-midi. 255

(353) Une jeune PERSONNE, munie des meilleurs certificats, connaissant parfaitement les ouvrages à l'aiguille et repasser désire se placer comme femme de chambre, s'adresser rue du Verd-Bois, n° 354.

Salle de ventes, rue derrière le Palais.

Mercredi prochain, 2 heures de relevée, on y VENDRA une grande quantité de MEUBLES, entre autres un bon cabinet, plusieurs commodes, secrétaires en acajou, un fort-piano, une cassettes en bois de Sainte-Cécile, linges, tableaux, etc., etc. Les 29 et 30 juin, belle VENTE de livres au même local. C. LEROUX. 326

VENTE DE LIVRES de plus de 850 ouvrages en tout genre, qui aura lieu le mardi, 30 juin et jeudi 2 juillet 1829, à la salle de Ventes, n° 50, derrière le Palais, où le catalogue se distribue, ainsi que chez J. de Sartorius-Delaveux, imprimeur-libraire, rue Souverain-Pont, n° 319, à Liège, au prix de 5 cents. C. LEROUX. 327

On désire LOUER une MAISON composée de quatre ou cinq pièces, avec cave, cuisine, grenier et jardin, ou un QUARTIER de parcelle distribution. S'adresser à l'Hôtel de l'Aigle noire. 328

A LOUER pour entrer de suite en jouissance, une belle MAISON ayant grand magasin et jardin, située derrière le Palais, n° 74. S'adresser pour la voir, n° 571, au quai d'Avroy.

Ch. COLLINET, marchand d'instruments, demeurant ci-devant rue Ste-Ursule, n° 888, vient de transférer son domicile place du grand Marché, n° 16, près de l'église St-André, à l'honneur de prévenir le public qui daignera l'honorer de sa confiance qu'il vient de RECEVOIR un assortiment complet d'INSTRUMENTS, venant des meilleures fabriques de France, tels que flageolets à pompe et à clefs d'argent, clarinettes à cinq clefs jusqu'à douze; flûtes en bois de grenadine et en ébène, depuis une clef jusqu'à huit et garnies en argent. Il tient aussi toutes espèces d'instruments en bois et en cuivre, et une grande quantité de guitares des meilleurs auteurs. VEND et LOUE des fort-pianos de Vienne, d'un nouveau genre, dont la bonté et la beauté rivalisent avec ceux qu'on a vu jusqu'à présent. On peut trouver chez lui des orgues de cabinet avec cinq cylindres, contenant 80 airs et ouvertures, ainsi que des sérénades simples et doubles; harpes pédales. Enfin de toutes sortes de cordes pour quels instruments quelconques, et arches pour basson et clarinettes. ()

Il tient aussi toutes espèces d'instruments en bois et en cuivre, et une grande quantité de guitares des meilleurs auteurs. VEND et LOUE des fort-pianos de Vienne, d'un nouveau genre, dont la bonté et la beauté rivalisent avec ceux qu'on a vu jusqu'à présent. On peut trouver chez lui des orgues de cabinet avec cinq cylindres, contenant 80 airs et ouvertures, ainsi que des sérénades simples et doubles; harpes pédales. Enfin de toutes sortes de cordes pour quels instruments quelconques, et arches pour basson et clarinettes. ()

VENTE D'HERBES. Jeudi, 25 juin 1829, à deux heures précises de relevée, chez les enfants Hermans, rue Piekelpoel, à Tongres, le notaire VANDENBOSCH procédera à l'adjudication publique aux enchères, par portions et à crédit, des herbes et regaines, d'environ quarante-cinq bonniers de pré, situés en plusieurs pièces près de Tongres. — S'adresser audit notaire. 322

VENTE D'HERBES. Lundi 29 juin 1829, jour de St-Pierre et Paul, à deux heures précises de relevée, chez la veuve Sampermans à l'ancienne barrière de Liège près de Tongres, le notaire VANDENBOSCH; procédera à la vente publique par portions et à crédit des herbes et regaines d'environ cinquante bonniers de pré situés en deux pièces près de Tongres, l'une près du moulin de Wyck et l'autre appelé Hardel. — S'adresser audit notaire. 323

VENTE D'HERBES. Lundi, 29 juin 1829, jour de St-Pierre et Paul, à dix heures précises du matin, chez M. Rosmeulen, rue de Maestricht à Tongres, le notaire VANDENBOSCH, procédera à la VENTE publique aux enchères, par portions et à crédit, des herbes et regaines, d'environ vingt-cinq bonniers de pré, situés dans la commune de Tongres près de Bloir. — S'adresser audit notaire. 324

On DEMANDE pour la campagne, une FILLE sachant bien coudre, tailler les robes, repasser et raser. S'adresser rue derrière le Palais, n° 335, depuis 2 heures jusqu'à 4 heures.

A PLACER sur hypothèque un CAPITAL de 6,000 florins qui sera divisé à volonté. S'adresser faubourg Vivegnis, n° 269.

AVIS AU COMMERCE. Les BALANCES-BASCULES qui sont à VENDRE au n° 419, faubourg Ste-Marguerite, ne sont pas contrefaites, mais imitées de celles qui ont été fournies à l'entrepôt de cette ville par la maison Rollé de Strasbourg, successeur de M. Quintenz, qui en est le véritable inventeur. ()

334 TRES BELLE VENTE DE LIVRES. De théologie, histoire, jurisprudence, littérature, piété, médecine, chirurgie, sciences, mécaniques, arts, etc., dont la vente aura lieu chez P.-H.-J. DUVIVIER, rue Velbruck, n° 452, à Liège, en florins et cents avec augmentation du dixième denier et au comptant, le mardi et mercredi, 16 et 17 juin 1829, à deux heures de relevée, où le catalogue se distribue, de même que chez J. DUVIVIER, rue sur Meuse, n° 380, au prix de 5 cents.

() Lundi, 15 de ce mois, à dix heures du matin, par devant M. le juge de paix du quartier de l'est, au bureau de ses séances, rue Neuvice, et par le ministère du notaire PAQUE, on VENDRA définitivement aux enchères, une MAISON sise à Liège, pont d'Amercoeur, n° 65, et une autre maison avec jardin, sise au vinave de Grivegnée, n° 17, toutes deux libres de charges.

Le même jour, à trois heures de relevée, on VENDRA, au plus offrant, en l'étude dudit notaire PAQUE, deux MAISONS sises rue Pierreuse, n° 257 et 258. Aux conditions qu'on peut voir chez lui.

On DEMANDE, pour une maison d'éducation, un JEUNE HOMME, en état d'enseigner le français, le hollandais, la géographie et l'histoire. S'adr. rue Fond St-Servais, n° 142. 293

() A VENDRE une superbe propriété avec un très-beau château bâti à la moderne, d'un abord facile, près de la grande route de Liège à Aix-la-Chapelle, l'acquéreur aura les plus grandes facilités pour le paiement. S'adresser au notaire PAQUE, rue Souverain-Pont, n° 591 à Liège.

Belle MAISON de CAMPAGNE, située entre Liège et Herve à VENDRE, à LOUER ou à ECHANGER contre biens fonciers ou rentes. S'adresser rue Souverain-Pont, n° 312, à Liège.

233 Le 4 juillet 1829, à 2 heures de relevée, le notaire DEVAUX VENDRA, aux enchères, en son étude, derrière l'Hôtel-de-Ville, à Liège, une MAISON avec un petit jardin, (n° 134, située à Froidmont, près de la Boverie, lez Liège, et une rente de 6 fl. 21 cents 3/4, due par Vincent Bernimolin, de Froidmont, et consors.

A LOUER, pour le 24 juin prochain, un QUARTIER entièrement indépendant, non loin de l'Université et jouissant d'un très-bon air, composé de 2 à 3 chambres, cuisines avec les deux pompes, cave et place à chauffage. On demande des personnes d'une vie régulière et sans enfants. S'adresser, pour renseignement, rue du Pot d'or, n° 680. 122

A LOUER, pour le 24 juin prochain, un QUARTIER, rue Hocheporte n° 95. S'y adresser dans la matinée. 217

(355) Jeudi 18 juin 1829, à une heure de relevée, le notaire Dolvaux vendra à Rivage, vis-à-vis de Cheratte, près de la digue, sous Herstal, une forte partie de belles vernes propres pour les houillères et la construction des bâtiments.

A LOUER pour la Saint-Jean, un QUARTIER indépendant, composé d'un grand salon, cinq chambres, cuisine, cave, grenier, cour et jardin, situé derrière le Palais, n. 335. S'adresser à la petite porte au pied de Pierreuse. 279

Les APPARTEMENTS occupés pendant nombre d'année, par Mme. la veuve Hancart: situés rue place Verte, n° 780, sont à LOUER. S'adresser rue Souverain-Pont, n° 554. 59

RENTES A VENDRE A L'ENCHERE.

Le mercredi 17 juin, à deux heures précises, on VENDRA au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'étude et par le ministère de M^e BERTRAND, notaire à Liège, les RENTES annuelles et perpétuelles en épeautre et en argent dont le détail suit, savoir:

238 litrons 51	dés,	due par Struman, de Hologne aux-Pierres.
238 Id. 51	"	due par Collette, de Fragnée et de Vennes.
178 Id. 88	"	due par Elaba, propriétaire à Limont.
596 Id. 28	"	due par Andernack, propriétaire à Saint-Georges.
238 Id. 51	"	due par Théodore Macors, de Fooz.
417 Id. 39	"	due par J.-G. Henard, de Latinne.
298 Id. 13	"	due par Simon Joyeux, de Fléron.
141 Id. 62	"	due par la V ^e Catoir, de Liège.
119 Id. 26	"	due par la V ^e Nicolas Libotte, de Liège.
210 Id. 10	"	due par M. Pirghaye, de Clénée.
178 Id. 88	"	due par la V ^e Moreau, de Dommartin.
298 Id. 13	"	due par Sior et Renson, d'Awans.
119 Id. 26	"	due par Auguste Bassompierre, de Liège.
96 Id. 89	"	due par la veuve Henri Lambinon, de Liège.
74 Id. 54	"	due par Hubert Niboul, de Lize, près de Seraing.
477 Id. 2	"	de fermage, du par Jean Reggers, de Sussem.

4 florins 82 cents rente due par la veuve Cuisset, de Liège.

3 Id. 11 " due par M. Solwaster, de Liège.

2 Id. 90 " due par M. Beaujean, de Liège.

1 Id. 49 " due par Renier Libens d'Alken.

8 Id. 5 " due par Remacle de Verviers et Bissot, d'Aigneux.

2 Id. 25 " due par les Dlls. Moreau de Liège.

" Id. 57 " due par M. De Favereau de Petite Somme.

1 Id. 87 " due par E. Roufosse de Montegnée.

1 Id. 51 " due par la veuve Pirmolin de Liège.

8 Id. 40 " due par M. Detheux de Mon-Jardin.

10 Id. 36 " due par Maréchal et autres de Lantin.

2 Id. 15 " due par Delhez et Wagner, de Soumagne.

2 Id. 99 " due par Simonis et Romain, de Bressoux.

4 Id. 48 " due par D^e. Dehousse, V^e Baron de Liège.

2 Id. 24 " due par Quoilin et Maghin, de Liège.

3 Id. 36 " due par Fréase, demeurant près de Visé.

3 Id. 64 " due par M. Baillot, de Liège.

4 Id. 20 " due par Simonis de Fléron.

S'adresser audit M^e BERTRAND, pour connaître les conditions.

J. F. MASU, rue Vinave-d'Ile n° 52, à Liège, faisant le compte et le recouvrement des effets de commerce et autres, échange les espèces d'or et d'argent à un taux avantageux et donne 1/4 agio sur les louis de poids; f. 11-84 des vieux louis et carlins; f. 16-44 des souverains de Brabant; f. 9-63 de Frédéric de Prusse; f. 5-60 des ducats de poids; f. 13-70 de croix de Malte; f. 11-83 des guinées anglaises; f. 14-50 de reider d'Hollande de 14 fls et moitié des demis reider etc.

348 A VENDRE, ou à LOUER, pour entrer en jouissance le 24 du courant, une belle et bonne MAISON, propre à tenir équipage, située place St-Jean, n° 813. S'adresser au notaire LIBENS, place St-Pierre, n° 21.

ON DEMANDE à louer pour la fin de l'année une MAISON bien soignée, composée de 6 à 8 pièces, plus cuisine, cave, grenier, et jardin ou cour, pas très loin du centre de la ville et dans une rue bien aérée. S'adr. au bureau de cette feuille. 33

A LOUER une jolie MAISON portant le n° 30, située à Coronmeuse. S'adresser n° 532 audit Coronmeuse. 210

ARTICLES PRÉCIEUX POUR LA TOILETTE.

EAU DE NINON DE L'ENCLOS.

La seule qui réunit les suffrages des premiers médecins de Paris, elle donne la beauté, rafraîchit et raffermi la peau, la préserve des rides, des impressions nuisibles du froid; parfaite pour les yeux, les dents; elle tient l'haleine très-fraîche.

SAVON-AUBRII, DIT ONCTUEUX.

Le seul pour lequel un brevet a été accordé. Ce savon, comme tout ce qui a du mérite, a grand nombre de contre-facteurs. On est prié de faire attention à la signature. Son mérite est d'atténuer le poil le plus retif de la barbe, d'activer et d'adoucir le tranchant du rasoir sans causer la moindre douleur; en outre son parfum est exquis.

Extrait de Portugal de Houbigaut-Chardin.

Vinaigre aromatique de Bully.

Crème balsamique de sir Grenhoul.

Savons aux jaunes d'œuf et autres, de Demarson.

Savons d'alciadiade, de Dissey-Biver.

Teinture du Liban pour les cheveux.

Encre sympathique, avec laquelle on peut correspondre sans craindre les indiscrets.

Eau oscospilifuge pour faire disparaître des étoffes les tâches produites par les acides.

POUR L'ENTRETIEN DES CHEVEUX.

Le régénérateur; le fluide de Java; l'huile philicome; crème de Perse; huile de Rheniu; graisse d'ours canadienne; pommade d'Ambroisie, et généralement tout ce qui se fabrique de bon à l'usage de la toilette.

S'adresser chez GILLON-NOSSSET, rue Pot-d'Ile, n° 32, qui continue la vente des pommades à 12, 15, 20 et 25 cents savons parfumés assortis d'odeur à 1 fl. la douzaine de tablettes, et quantité d'autres articles à très-bas prix.

VENTE DE FOINS CROISSANT.

Le vendredi 19 juin courant, à 3 heures de relevée, on vendra au plus offrant, les foins croissant sur les prés de BEAUFRAIPONT, commune de CHENÉE. — A crédit. 332

A VENDRE, rue au Potay, n° 295, une CUVÉ en double quartier de chêne, de deux aunes de haut, sur deux aunes de diamètre. ()

204 Beau QUARTIER garni, avec l'usage de la promenade d'un grand JARDIN, à louer, au n° 205, au haut de Pierreuse à proximité de la Citadelle.

A VENDRE une grande quantité de PIERRES pour FONDATION, et autres pierres provenant de démolition. S'adresser n° 52 derrière le Palais. 622

359 Mardi 16, à la VENTE de LIVRES chez P. H. J. DUVIVIER, on VENDRA vers les 4 heures, les Oeuvres complètes de Rollin, en 60 vol. in-8°, avec portrait et atlas in-4°, ouvrage bien conservé.

ANNONCE LITTÉRAIRE.

En vente chez GUILLMARD et Co, Libraires, rue Vinave-d'Ile, n° 41.

Consolations à une mère orpheline inédit par P. L. Courrier, in-32. 25 cts.

L'évangile partie morale et historique, 2^e édition in-32. 75 cts.

Mémoires d'une contemporaine 1^{er} vol. in-18. 1 fl. 18 cts.

Le fils de l'homme, ou souvenirs de Vienne, par Méry et Barthélemy, brochure in-8° avec portrait. 1 fl. 18 cts.

Le même ouvrage, 1 vol. in-18. 69 cts.

Rome et ses papes, histoire succincte du grand Pontificat, 1 vol. in-12. 1 fl. 70 cts.

L'Anc mort et la femme guillotinée, 1 vol. in-18. 1 fl. 25 cts.

Oeuvres choisies de P. L. Courrier les 2^{es} vol. in-18. 2 fl. 50 cts.

Abdication de Napoléon, à Fontainebleau, scène historique, par Léonard Gallois. 60 cts.

Principes philosophiques, politiques et moraux, par le colonel de Weiss, 12^e édition, un fort vol. in-8°. 3 fl. 50 cts.

Biographie universelle, ancienne et moderne, ou histoire par ordre alphabétique, de la vie publique et privée de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs talents, leurs vertus ou leurs crimes, tome 1^{er}. 4^{re} livraison, prix 60 cts.

Les omnia des omnibus, ou petit livre des locutions vicieuses et des mots mal employés ou dénaturés; 1 vol. in-12 1 fl. (318)

H. LIGNAC, imprimeur du Journal, place du Spectacle, à Liège.